

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Cigeo-l-ASN-fixe-les-grandes-lignes-du-dossier-d>

Réseau Sortir du nucléaire > Archives > Revue de presse > **Cigéo : l'ASN fixe les grandes lignes du dossier d'options de sûreté**

21 janvier 2015

Cigéo : l'ASN fixe les grandes lignes du dossier d'options de sûreté

Source : *Actu environnement*

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/options-surete-cigeo-asn-andra-23693.php4>

Cigéo : l'ASN fixe les grandes lignes du dossier d'options de sûreté

Mardi 20 janvier 2015, l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) a annoncé avoir fait part à l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) de ses attentes sur le contenu du dossier d'options de sûreté du projet de Centre industriel de stockage géologique (Cigéo) dédié aux déchets radioactifs de haute activité (HA) et de moyenne activité à vie longue (MAVL).

Par courrier du 19 décembre 2014, l'ASN indique que les options de sûreté de l'Andra "[devront] couvrir toute l'installation soit les installations de surface, les installations souterraines et les liaisons surface-fond". Par ailleurs, il devra "être auto portant et présenter explicitement les objectifs, concepts et principes retenus afin d'assurer la sûreté de l'installation en exploitation comme à long terme et ce aux différentes phases de vie de l'installation : conception, construction, fonctionnement, mise à l'arrêt définitif, démantèlement ou fermeture, entretien et surveillance, selon les sous-ensembles de l'installation concernés".

Réversibilité et exigence de récupérabilité

S'agissant de la réversibilité de Cigéo, l'ASN estime que deux composantes doivent être prises en compte : une exigence d'adaptabilité de l'installation (c'est-à-dire la possibilité, lors de la construction ou de l'exploitation, de pouvoir faire évoluer les dispositions retenues dans les phases précédentes) et une exigence de récupérabilité des déchets enfouis "*pendant une période donnée*". L'Andra devra en particulier tenir compte de la difficulté d'accessibilité des colis de déchets, notamment après la fermeture des alvéoles de stockage et des galeries d'accès, d'une perte d'intégrité du confinement des conteneurs

de déchets, ainsi que du vieillissement ou de l'endommagement des structures.

Pour rappel, en mai 2014, suite au débat public tenu fin 2013, l'Andra a annoncé vouloir démarrer l'exploitation du stockage en 2025, une "*phase industrielle pilote*", qui durerait "*de 5 à 10 ans*" avant l'exploitation courante.

Philippe Collet, journaliste
Rédacteur spécialisé